

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE L'AVIATION CIVILE**

DIRECTION DE CABINET

**DIRECTION GENERALE DE LA
MÉTÉORLOGIE**

**DIRECTION DE LA MÉTÉORLOGIE
APPLIQUÉE**

N° _____/23/MTAC/DIRCAB/DGM/DMA/



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail

Bangui, le

**RAPPORT DE LA PREMIERE JOURNÉE DE L'ATELIER REGIONAL DE
CONCERTATION ENTRE LA CBLT ET LES INSTITUTIONS
POURVOYEUSES DE DONNEES.**

1 INTRODUCTION

Du 24 au 27 Octobre 2023, s'est tenu à l'Hôtel PLATINUM COCOTIERS de Douala, en République du Cameroun, l'atelier régional de concertation entre la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et les institutions pourvoyeuses de données.

Y ont pris part,

- ☞ les représentants des institutions pourvoyeuses des données des Etats membres de la CBLT ci-après :
 - République Centrafricaine (RCA) ; qui est composée de six personnes dont deux de la Direction Générale de la Météorologie en l'occurrence, Messieurs **Crépin MAIANG LEGON**, Directeur de la Météorologie Appliquée pi et **Freddy NGAIDAMA**, Cadre à la Direction Générale de la Météorologie
 - République du Cameroun ;
 - République Fédérale du Nigeria ;
 - République du Tchad.
- ☞ le représentant du Secrétaire Exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ;
- ☞ le Chef du projet " Gestion Appliquée des Ressources en Eau dans le Bassin du lac Tchad " de la GIZ/CBLT ;
- ☞ Les cadres du Secrétariat Exécutif de la CBLT désignés pour l'atelier ;
- ☞ Le cadre du Secrétariat Exécutif de l'ABN désigné pour l'atelier

2 CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence du représentant du Secrétariat Exécutif de la CBLT. Elle a été marquée par trois (03) allocutions dont :

- Mot de bienvenue du Représentant du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) de la République du Cameroun ;
- Mot de circonstance du représentant de la GIZ ;

- Discours d'ouverture de l'atelier par le représentant du Secrétaire Exécutif de la CBLT.

Prenant la parole, la représentante du MINEPAT a tenu à souhaiter la bienvenue au Cameroun aux participants qui ont bien voulu répondre à l'invitation de l'atelier. Elle a ensuite précisé que cet atelier est l'occasion de réfléchir ensemble sur les difficultés liées au partage de données afin de proposer des solutions qui permettront d'opérationnaliser l'annexe 5 de la Charte de l'eau de la CBLT.

Elle a exhorté les experts techniques des différents pays à s'investir pleinement dans les travaux de l'atelier pour définir une approche méthodologique de partage de données entre les États et la CBLT et aboutir à une stratégie concrète de mise en œuvre de cette approche.

Quant au représentant de la GIZ, chef de projet GIZ/CBLT, il a d'abord rappelé que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du projet "Gestion Appliquée des Ressources en Eau dans le Bassin du lac Tchad", financé pour une durée de trois (3) ans par le BMZ et mis en œuvre par la GIZ. Il a ensuite réitéré l'engagement de ce projet à accompagner la CBLT et ses États membres à valoriser les résultats des travaux qui seront issus de cet atelier en développant une stratégie définissant non seulement les droits d'accès et d'utilisation, mais aussi l'obligation de fournir des informations et des données du Système d'information sur le bassin du lac Tchad (LIS).

Enfin, avant de procéder à l'ouverture officielle des travaux de l'atelier, le représentant du Secrétaire Exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a remercié le BMZ à travers la GIZ pour le soutien continu qu'il apporte aux pays et aux populations du bassin afin de faire face aux multiples défis du bassin. Le représentant du Secrétaire Exécutif de la CBLT a rappelé que les solutions visant à faire face à ces défis doivent nécessairement être basées sur une connaissance approfondie des ressources du bassin et que cette dernière passe nécessairement par la disponibilité des données. C'est pourquoi la Charte de l'eau a consacré exclusivement l'annexe 5 aux conditions de partage et de sécurisation des données permettant de produire des informations et des outils d'aide à la décision au bénéfice des États membres de la commission et des 50 millions de personnes vivant dans ce bassin, dont les moyens de subsistance sont associés à l'exploitation des ressources du bassin de plus en plus menacées par l'insécurité, la variabilité et le changement climatique.

Ainsi, le représentant du SE a officiellement ouvert les travaux en insistant sur la collaboration intensive afin d'identifier les difficultés liées au partage des données et proposer une stratégie opérationnelle de mise en œuvre des dispositions de la Charte de l'eau et de son annexe en matière de partage des données entre la CBLT et ses

pays membres.

L'ensemble des allocutions de la cérémonie officielle d'ouverture montre que la volonté et l'engagement politique au plus haut niveau des États membres de la CBLT, exprimés dans la Charte de l'eau, constituent le fondement sur lequel les experts techniques des institutions fournissant des données peuvent s'appuyer afin de définir, à l'issue de cet atelier, une méthodologie qui permettra de rendre opérationnel l'échange et le partage des données.

3 MISE EN PLACE DU BUREAU

Le Bureau de séance est composé comme suit :

Présidente : Madame Ekoto Sonia Laeticia, représentant le Premier Point Focal, Directeur de l'Aménagement du Territoire et de la mise en valeur des Zones Frontalières au MINEPAT (Cameroun) ;

Vice-Président : Monsieur Mr. Hycinth Banseka , Directeur Technique de la CBLT, représentant le SE/CBLT ;

Rapporteurs :

- Dr. Abdou Boko BOUBACAR, Conseiller Technique GIZ ;
- Rohallati Ndara, Expert en gestion de l'eau et politique de coordination CBLT;
- Allanaye Djogromel , Hydrologue, Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement République du Tchad.

Le programme de travail présenté a été adopté par les participants.

Après la mise en place du bureau et l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail, les travaux ont démarré. Ils ont porté sur les points suivants : (i) Présentation générale sur la CBLT mandats, missions et documents stratégiques ; (ii) Présentation du projet CBLT-GIZ ; (iii) Problématique et historique de la collecte et de l'échange de données; (iv) Présentation générale de la Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad; (v) Présentation de la portée juridique de la charte de l'eau ; (vi) Discussions ; (vii) Présentation du Chapitre 10 de la Charte de l'eau sur Collecte et Echanges de Données et d'Information (accent mis sur annexes 4 et 5) ; (viii) Types, format, pas de temps et périodicité de l'échange de données ; (ix) Présentation de la Plateforme Régionale de Gestion de Connaissance (LIS/KMP) (x) échanges et clôture de la journée.

4 PRESENTATION DE PROBLEMATIQUE ET HISTORIQUE DE LA COLLECTE ET DE L'ECHANGE DE DONNEES

La présentation de la problématique et de l'historique de la collecte et de l'échange de données entre la CBLT et ses États membres, effectuée par **MM. Sedick et Mana, anciens cadres de la CBLT et consultants**, s'est articulée autour des éléments suivants :

- La chronologie et l'historique des difficultés de la collecte des données entre la CBLT et ses Etats membres ;
- Les raisons qui ont conduit au développement du protocole d'accord sur le partage des données entre la CBLT et les États membres ;
- L'évolution et l'amélioration de ce protocole, aboutissant à sa transformation en Annexe 5 de la Charte de l'eau, lui conférant un statut juridique contraignant
- La mise en place de la base de données régionale

5 PRESENTATION DE LA PORTEE JURIDIQUE DE LA CHARTE DE L'EAU.

Maître Eteme, juriste et membre de l'équipe des consultants, a centré son analyse sur la portée juridique de la Charte de l'eau, en mettant particulièrement en évidence son statut de convention internationale. Les pays membres de la CBLT ont souverainement décidé de coopérer par le biais du partage de données en vue d'une gestion durable des ressources du bassin. Cette Charte détient donc un caractère juridique contraignant, conférant à son Annexe 5 un statut de loi supranationale. Cette disposition oblige les États membres à coopérer sur le partage de données, dans le but de rendre opérationnelle la base de données régionales.

5.1. Préoccupations :

A l'issue de ces présentations, des préoccupations importantes ont été soulevées par les participants :

Les principales préoccupations soulevées s'articulent autour de :

- La nécessité que la CBLT clarifie les besoins en données, informations et connaissances ;
- Le processus de partage des données ;
- Les formats et moyens adéquats de partage de données ;
- Le statut actuel de la base de données régionale de la CBLT ;
- L'accès à la base des données régionales ;
- L'appui de la CBLT aux Etats membres en moyens techniques et financiers pour la collecte des données ;
- La gestion de la base de données régionale et la sécurisation des données dans

- le système Cloud logés dans des services spécialisés.

Les Consultants et les Experts de la CBLT ont, par la suite, donné des éléments de réponse aux principales préoccupations des participants.

- Les besoins en données sont clairement définis dans l'Annexe 5 de la Charte de l'eau, précisant la nature des données à partager, leur fréquence et leur périodicité.
- Le processus de partage, les formats de données appropriés et les moyens de partage représentent les résultats que cet atelier vise à définir et à clarifier.

L'accès à la base de données régionale, ainsi qu'à tous les produits issus de son exploitation, est un droit acquis pour les Etats membres.

- L'accès à cette base de données par des tiers est réglementé par la CBLT et nécessite l'accord préalable des États qui fournissent les données.
- La CBLT apporte un soutien technique aux Etats membres pour l'acquisition et l'installation de l'équipement de collecte de données.
- La base de données régionale est administrée et gérée de manière sécurisée par la CBLT, avec un stockage dans le cloud contractualisé auprès de services internationaux spécialisés, réduisant ainsi les risques de perte de données liés aux serveurs physiques vulnérables.

6 Présentation du Chapitre 10 de la Charte de l'eau sur la Collecte et Echanges de Données et d'Information et de la Plateforme Régionale de Gestion de Connaissance

Les présentations des obligations des Etats membres en ce qui concerne le partage des données par la CBLT, ainsi que la responsabilité de la CBLT pour la sécurisation des données et la garantie de l'accès aux États membres, ont permis aux participants de mieux appréhender le contenu de la Charte de l'eau en matière de coopération sur les données. De plus, ces présentations ont fourni plus de détails sur les types de données, leur fréquence de collecte et leur utilisation.

Enfin, la présentation de la Plateforme Régionale de Gestion de Connaissance (LIS) par l'expert en TIC/LIS a permis de sensibiliser les participants aux produits dérivés issus des données collectées, au système de sécurisation des données, ainsi qu'aux modes d'accès à la plateforme.

7 PRESENTATION DES INSTITUTIONS POURVOYEUSES DES DONNEES

Les présentations des institutions pourvoyeuses des données des pays s'articulent autour des points suivants :

- Une brève présentation de l'institution ;
- Les types de données collectées ;
- Les formats de la diffusion des résultats ;
- Les mécanismes d'accès aux données et ;
- Les défis rencontrés.

Elles ont été faites par les institutions suivantes :

Cameroun :

- Le Ministère de l'Environnement, de La Protection de La Nature et du Développement Durable
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)
- Le Ministère de l'Eau et de l'Energie
- Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)
- Ministère Chargé des Transports (La Direction national de la Météorologie)
- Le Centre de Recherches sur l'Eau et des Changements Climatiques (CRECC);
- Le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA Logone).

Centrafrique :

- Le Ministère en Charge du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques
- Le Ministère des Transports et de l'Aviation Civile (Direction Générale de la Météorologie Nationale), à ce niveau la présentation a été faite par Monsieur **MAIANG LEGON Crépin**, Directeur de la Météorologie Appliquée pi. qui a su tenir en haleine tous les Experts des différents pays de la CBLT, un plaidoyer a été fait par la même occasion quant à ce qui concerne le manque des outils de travail dont fait face la Direction Générale de la Météorologie et surtout l'obsolescence du réseau d'observation de la République Centrafricaine qui mérite un appui tant financier que technique de l'organisation.

Nigeria

- La Nigerian Meteorological Agency
- La Nigeria Hydrological Services Agency (NIHSA)

Tchad

- Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
- L'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM)

•

Poursuivant les travaux au 3^e jour, quatre groupes sectoriels de travail (Météo, Hydrologie, Environnement et Agricultures) ont été constitués, à l'effet de réfléchir sur :

- **les problématiques et difficultés de partage et d'échange de données**

Après les différents travaux de groupe, survient la restitution en plénière, celle de la République Centrafricaine a été faite par Monsieur **Freddy NGAIGAMA, Cadre à la Direction Générale de la Météorologie**. Après quoi plusieurs recommandations ont été formulées par les différents Experts.

8. RECOMMANDATIONS

Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

1. Adopter un protocole d'échanges de données similaire aux protocoles d'échanges existant à l'échelle mondiale et qui ont fait leurs preuves.
 2. Proposer les Comités Techniques des Experts comme canal de transmission des données et les charger de rendre compte de la situation concernant le partage des données en prélude à chaque session des Conseils des Ministres.
 3. Identifier de manière explicite les besoins en information à partager avec la Commission et clarifier le format des données à partager avec la CBLT.
 4. Définir une méthodologie de collecte de données et harmoniser les méthodes de collecte.
 5. Fournir des assurances aux États concernant la sécurité et la gestion de la base de données régionale.
 6. Informer et ou sensibiliser les autorités politico-administratives sur le bienfondé de la ratification de la Charte de l'eau et de sa transmission au Secrétariat Exécutif de la CBLT
- Accélérer la mise en place des structures focales dans chaque pays membre de la CBLT

Au finish, un nouveau projet, intitulé PETRA, autrement dit " Paix et Transhumance " a été présenté, celui-ci a fait l'objet de débats contradictoires entre les présentateurs et la Délégation de la République Centrafricaine, car ce projet n'a pas pris en compte les désideratas de la République Centrafricaine en terme de sa situation géographique, et du fait que celle-ci subi à outrance les effets de la transhumance et plus particulièrement de la transhumance armée. Les présentateurs de ce projet ont donné des assurances que la RCA ne sera pas exclue mais elle sera prise en compte dans

la deuxième phase car ce n'est que le lancement du projet.

Cet atelier régional a été un grand rendez-vous du donner et du recevoir, du partage d'expérience, qui a permis aux différents participants de traiter au fond les problèmes liés aux difficultés de collecte et de partage des données non seulement avec la CBLT mais aussi les difficultés de collecte de ces données sur le plan national.

Freddy NGAIDAMA

Cadre à la DGM

Crépin MAIANG LEGON

Directeur de la Météorologie Appliquée pi